

N *Salvioni*, Allenspach, Baggi, Büttiker, Carobbio, Eggly, Giger, Grendelmeier, Grossenbacher, Gysin, Haering Binder, Hari, Hubacher, Keller, Meier-Glatfelden, Meyer Theo, Perey, Reimann Maximilian, Wellauer (19)

115/91.404 n Réforme de la politique étrangère (Zbinden Hans), du 21 janvier 1991

Me fondant sur l'article 93, 1^{er} alinéa cst, et l'article 21^{bis} LREC, je dépose l'initiative parlementaire suivante conçue en termes généraux:

A l'avenir, la politique étrangère suisse sera élaborée conjointement par le Conseil fédéral et le Parlement.

Ce faisant, la politique économique extérieure sera intégrée à la politique étrangère.

A cet égard, il convient:

- à court terme, d'utiliser de manière extensive et souple la liberté d'action ménagée par la loi;
- à plus long terme, d'adapter les bases constitutionnelles pertinentes
- et d'énoncer des principes s'appuyant sur une large base pour une politique étrangère active et globale.

N *Commission des affaires étrangères*

116/91.405 n Gestion appropriée du Fonds de l'assurance-chômage (Allenspach), du 21 janvier 1991

Me fondant sur l'article 21^{bis} de la loi sur les rapports entre les conseils, je présente l'initiative parlementaire suivante conçue en termes généraux:

On modifiera l'article 84 de la loi du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage de sorte que le fonds de compensation de cette dernière puisse se doter d'une gestion qui lui soit propre et qu'il puisse placer directement ses avoirs dans le respect des règles qui régissent actuellement le fonds de compensation de l'AVS.

N *Commission de la sécurité sociale*

117/91.406 n Commerce d'armes. Contrôle fédéral (Borel), du 22 janvier 1991

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse arrête:

I

La constitution fédérale est modifiée comme il suit:

Article 40^{bis} (nouveau)

La Confédération édicte des prescriptions contre l'abus d'armes, d'accessoires d'armes et de munitions.

II

Le présent arrêté est soumis au vote du peuple et des cantons.

N *Salvioni*, Allenspach, Baggi, Büttiker, Carobbio, Eggly, Giger, Grendelmeier, Grossenbacher, Gysin, Haering Binder, Hari, Hubacher, Keller, Meier-Glatfelden, Meyer Theo, Perey, Reimann Maximilian, Wellauer (19)

118/91.407 n Interdiction absolue des exportations d'armes (Groupe socialiste), du 23 janvier 1991

Interdiction absolue des exportations d'armes

On veillera, par une révision de l'article 41, 3^e alinéa, de la constitution fédérale, à:

- interdire de Suisse toute exportation de matériel de guerre (armes; munitions; parties d'armes ou de munitions; installations de fabrication, d'entreposage, d'entretien ou de réparation d'armes ou de munitions; biens, services et savoir-faire à but militaire ou guerrier);
- interdire à partir du sol suisse - et, en cas de contravention - à punir d'une lourde peine, toute construction et tout fonctionnement à l'étranger d'installations de production de ce type, de même que tout commerce ou autre opération de courtage;
- interdire toute aide à une puissance étrangère désireuse d'acheter, de travailler à développer ou de fabriquer notamment des armes d'anéantissement massif telles que les armes nucléaires, chimiques ou biologiques.

Celui qui contreviendra à ces dispositions, à dessein ou par grave négligence, sera puni d'une amende dont le montant dépassera largement le lucre escompté; dans les cas graves, le

juge pourra prononcer à son encontre une peine privative de liberté.

Porte-parole: Ledergerber

N *Salvioni*, Allenspach, Baggi, Büttiker, Carobbio, Eggly, Giger, Grendelmeier, Grossenbacher, Gysin, Haering Binder, Hari, Hubacher, Keller, Meier-Glatfelden, Meyer Theo, Perey, Reimann Maximilian, Wellauer (19)

119/91.408 n Service civil (Commission 89.245), du 1^{er} février 1991

L'article 18, 1^{er} alinéa, de la constitution fédérale, est modifié comme suit:

Proposition de la majorité de la commission:

¹ Tout Suisse est tenu au service militaire. La loi organise un service civil.

Proposition de la minorité de la commission (Aubry, Büttiker, Cincera, Couchepin, Jeanneret, Loretan, Müller-Wiliberg, Perey, Tschuppert):

¹ Tout Suisse est tenu au service militaire. La loi peut organiser un service civil.

Rapport de la commission du Conseil national du 20 mars 1991

120/91.409 n Ville fédérale. Institution du système de rotation (Ziegler), du 4 mars 1991

L'Assemblée fédérale est invitée à procéder à la révision de l'article 115 de la constitution fédérale et à abolir Berne comme ville fédérale permanente. A l'instar de la Communauté économique européenne (CEE), l'article révisé devra introduire un système de rotation entre les lieux où siègeront désormais les Chambres fédérales.

Une ville de Suisse latine devra impérativement accueillir une des quatre sessions annuelles ordinaires des Chambres.

121/91.410 n Initiatives populaires. Dispositions rétroactives (Zwingli), du 11 mars 1991

Me fondant sur l'article 93, 1^{er} alinéa, de la constitution, et les articles 21 et s. de la loi sur les rapports entre les conseils, je présente l'initiative parlementaire suivante sous la forme d'un projet rédigé de toutes pièces:

Arrêté fédéral sur la validité de dispositions rétroactives dans les initiatives populaires

du

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, après examen d'une initiative parlementaire; vu le rapport d'une commission du Conseil national du ...¹); vu l'avis du Conseil fédéral du ...²).

arrête:

I

La constitution fédérale est complétée comme il suit:

Article 121, alinéa 4^{bis} (nouveau)

Les Chambres fédérales décident de la validité de dispositions rétroactives figurant dans une initiative avant que celle-ci ne soit soumise au vote du peuple et des cantons.

II

L'article 121, alinéa 4^{bis}, ne s'applique pas aux initiatives qui ont déjà fait l'objet d'une décision d'examen préalable au moment de l'acceptation de la présente initiative par le peuple et les cantons.

III

Le présent arrêté fédéral est soumis au vote du peuple et des cantons.